

EDITO

Année de l'Olympisme de l'école à l'université... toujours chiche ?

SOMMAIRE :

Page 1: Edito
Page 2: Respect du métier
Page 3: Equipements
Page 4: sport scolaire
Page 5: Mutations intra
Page 6 et 7: audience IPR
Page 7: TZR et stagiaires
Page 8: STAPS et « nouvelle Aquitaine »
Page 9: Vie Syndicale
Page 10: Organigramme académique
Page 11: Infos et agenda 33
Page 12 Fiche de d'adhésion au SNEP

« Il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager » Georges Séguy (1927-2016)

L'année écoulee fut décrétée par le ministère de l'Education année du sport de l'école à l'université (ASEU). La rentrée 2016 voit s'ouvrir l'année de l'Olympisme.

Nous avons envie de dire chiche (comme pour l'ASEU)¹, et avons d'ailleurs des propositions pour « valoriser les pratiques sportives à l'école, et en premier lieu l'EPS et le sport scolaire et universitaire »² et « valoriser la dimension culturelle du sport »³. Mais dressons un bilan de l'an passé.

Durant l'ASEU nous avons vécu : la mise en place de programmes vides, la fin de l'épreuve d'EPS au DNB, mais aussi dans notre académie la fin du financement des options EPS, des effectifs qui enflent en Lycée (et dépassent parfois les 35 !), des regroupements de classes en LP. Malgré quelques créations de postes en EPS (12, qui couvrent à peine l'augmentation des effectifs dans l'académie +2000), l'ASEU n'a pas été, loin de là, une année de renforcement de l'EPS !

Dès lors, nous sommes lucides sur l'affichage médiatique de cette année de l'Olympisme. Pour autant, et parce que les valeurs mises en avant attendent des réponses concrètes nous proposons des alternatives pour valoriser la dimension culturelle de l'EPS et du sport. Quelques unes : retour d'une épreuve d'EPS au DNB, réécriture concertée de programmes exigeants (le SNEP-FSU propose une construction avec la profession de programmes alternatifs qui sont disponibles sur notre site, et ont déjà permis plusieurs rencontres sur tout le territoire), l'augmentation du budget du ministère des sports et le retour à un ministère de plein exercice. Nous avons des propositions alternatives concrètes qui n'attendent plus que des mises en œuvre !

Renforcer l'éducation et l'EPS est une urgence. Dans le contexte que nous traversons, faire vivre la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, les valeurs de paix et de partage est incontournable. A ce titre, une éducation de haut niveau est indispensable, car le savoir libère et émancipe. L'école doit avoir pour fonction d'émanciper, permettre, avec les savoirs et le développement de l'esprit critique à chaque élève de se former à vivre dans un monde évoluant toujours plus vite. C'est ce que portent le SNEP, et la FSU qui organisent deux colloques pour une école qui émancipe et libère.³

C'est aussi une année de congrès qui s'ouvre au SNEP-FSU, et nous vous invitons à participer à l'évolution de notre outil syndical et de ses revendications. Mais aussi à le renforcer dès ce début d'année, pour faire respecter le métier.

Bonne rentrée à toutes et tous !

1 : bulletin n°238 de septembre 2015

2 : circulaire 2016-126 du 22-08-2016

3 : colloque SNEP « EPS et réussite de tous » à Villejuif les 17 et 18 Novembre. Colloque FSU sur l'école les 1 et 2 Décembre 2016

Alain De Carlo
Secrétaire académique
s3-bordeaux@snepfsu.net

Année de congrès, pour un SNEP renforcé!

Le congrès académique du SNEP-FSU aura lieu **les 2 et 3 Février 2017 à Mauléon (64)**, les congrès départementaux en Décembre. Le congrès national des **13 au 17 Mars à la Grande Motte (Hérault)**. Pour établir des listes pour renforcer le SNEP, voir modalités page 9

Notre métier

« Faire remonter les revendications au CA est nécessaire... »

A la rentrée: Faire respecter le métier!

IMP et indemnités de sujétion en Lycées

La mise en place du nouveau décret sur les ORS (obligations réglementaires de service) de 2014 a posé plusieurs soucis et certains collègues n'ont pas eu les indemnités qui leur étaient dues en 2015/2016.

Nous informons les collègues **qu'il n'est pas trop tard pour agir et que notre secteur « action juridique » prend en charge les dossiers** (parfois ce sont 300 euros, ou 1250 euros qui est dû : ce n'est pas rien !). Ecrire un mail à juridique@snepfusu.net et à s3-bordeaux@snepfusu.net Il est indispensable d'anticiper la rentrée et de diffuser l'information pour que l'an prochain cela ne se reproduise pas ! Non seulement ce sont des sommes qui doivent revenir aux collègues, mais c'est aussi la reconnaissance de la spécificité de notre métier (coordination, spécificité en lycée, etc...)

Coordination des APSA (pour les IMP il faut compter les forfaits AS dans le service pour le total des heures) circ. 2015-058 :

1 IMP pour au moins 3 enseignants d'EPS assurant au moins 50 h de service

2 IMP pour plus de 4 enseignants en « équivalent temps plein ». Exemple : 4 agrégés qui font 69h (ou +) = 2 IMP, 2 agrégés et 2 profs EPS font 75h (ou +) = 2 IMP, 4 profs EPS font 81 h (ou +) = 2 IMP

Indemnités Lycées et LP depuis la rentrée 2015 (décret 2015-476 du 27/04/2015, arrêté du 06/07/2015) :

Indemnité de sujétion pour plus de 6h devant des classes à examens (premières et terminales) : 300€ pour cette année et portée à 400€ à la rentrée 2016.

Indemnité de sujétion, enseignement devant plus de + de 35 élèves (Décret 2015-477 du 27/04/2015, arrêté du 27/04/2016) : 1250€ si au moins 6h à plus de 35 élèves (donc 36 et +)

Pour plus d'infos : site national : www.snepfusu.net/corpo/indem.php

Soyons offensifs dès la rentrée, faisons respecter notre métier !

Nathalie Lacuey
s2-33@snepfusu.net

Au moins un prof d'EPS dans chaque CA, une nécessité....

Afin de permettre une EPS de qualité (installations, budget répondant aux besoins, emplois reconnaissance de l'AS, IMP) mais aussi une école qui tourne rond (effectifs de classes, ...), la nécessité de faire remonter les revendications en CA est nécessaire.

Nécessaire, mais pas suffisante, car il faut souvent faire « jouer » le rapport de force pour obtenir des avancées.

Le SNEP met en place des stages « Agir dans l'établissement » dans de nombreux départements pour travailler les dossiers et décortiquer ce qui se joue dans les établissements.

Nous sommes au contact de nombreux

collègues qui font avancer l'EPS grâce à leur implication au CA, car le CA est souvent incontournable, ne ratons pas l'occasion.

Soyons prêts : l'élection de nouveaux membres, **c'est avant la fin de la 7ème semaine de l'année scolaire**. Dépôt des listes à J-10. Nous vous appelons bien entendu à créer des listes FSU (SNES-SNEP-SNUEP, SNUipp) pour porter l'exigence d'un service public de qualité. Préparez activement vos listes...

Alain DE CARLO
s3-bordeaux@snepfusu.net

Un métier transformé: les collègues de 3 établissements s'expriment!

Et si l'action syndicale n'y était pas pour rien?

Du + pour les élèves, du + pour l'EPS: le métier avance!

Collège de Vérac, Gironde :

Nous devrions entrer dans notre « 2ème salle » en début d'année scolaire. Quand nous avons commencé à parler du projet aux collègues, au vu de l'augmentation des effectifs de notre collège (qui devaient grimper sur 10 ans!), ils ont été nombreux à nous répondre : « **vous rêvez !!! mais si voulez essayez !** ».

Suite à un stage équipement réalisé par le SNEP FSU, la volonté de

mettre en adéquation les effectifs du collège et le nombre d'espaces de pratique couverts a été indispensable. Pour faire une EPS de qualité, nous avons besoin de salles de classes ! En effet, avec un seul gymnase pour 800 élèves, ce n'est pas possible. Continuer à nous adapter dans ces conditions n'était pas envisageable.

Le fait de savoir que des installations de qualité, adaptées existaient, a donné la volonté d'agir (et de ne pas subir un manque d'équipement pour notre collège).

C'est ainsi qu'un état des lieux a été dressé, et une mise en perspective des besoins pour l'EPS à Vérac.

En présentant ce projet au CA, nous avons été surpris du volontarisme de la communauté de commune (qui analysait aussi un besoin pour la pratique sportive des clubs!). C'est ainsi que des alliances indispensables se sont créées. Une « petite salle » sera donc notre seconde installation couverte (et un lien direct avec le gymnase est prévu) à la rentrée 2016. Evidemment les conditions de travail, et les conditions d'apprentissages des élèves vont être nettement améliorées.

Agir pour transformer les conditions d'enseignement a été indispensable pour notre collège.

L'équipe EPS du clg de Vérac



Le gymnase de Branne rénové (le dojo et les photos des autres clg sur notre site internet!)

Collège de Branne, Gironde

Au 1^{er} Septembre 2015, nous sommes entrés dans notre « nouveau gymnase » restructuré pendant 10 mois.

L'ancien gymnase datait de 1978, construit par un syndicat intercommunal : il était vétuste, le sol glissant et l'hygiène indigne pour les élèves (et les personnels) : sécurité, hygiène et qualité de l'enseignement n'étaient pas tolérables. Depuis des années, les

enseignant.es d'EPS demandaient une rénovation. Le collège a été reconstruit en 2010, à côté un gymnase insalubre faisait « tâche »...

Suite à un stage équipement réalisé par le SNEP FSU, nous avons impulsé l'action pour une reconstruction digne de ce nom. Nous avons été surpris par la volonté des parents et de l'administration d'ac-

compagner ce projet. Dossier d'huissiers, de mise en perspectives ont été montés... Le Département a racheté le gymnase et a engagé des travaux pendant lesquels nous avons demandé à être consultés (et nos demandes prises en compte!). Pendant les travaux, le Dpt a pris en compte les transports pour se rendre sur d'autres installations.

L'espace dont nous disposons change la pratique de l'EPS, mais aussi les élèves qui entrent « apaisés » dans cet espace qui les respecte. Si le département n'a pas construit une « petite salle » type dojo que nous demandions, le travail de l'administration de l'établissement, et l'aide du dpt ont permis d'aménager un espace de 200 m² type dojo, dans le collège: **c'est la cerise sur le gâteau !**

Nous voilà dotés des 2 espaces de travail intérieurs de qualité. Cela n'a pas trainé, un club de Hand Ball a vu le jour suite à la rénovation du gymnase (et nous y entraînons!!!). La nécessité d'agir pour les équipements (qui peut paraître parfois « impossible ») vaut parfois le coup d'être menée.

*L'équipe EPS du collège de Branne
V.Brouzet, L. Dufour, J. Mabire*

Collège M. Duras, Libourne,33:

Notre collège a ouvert en 2009, avec une analyse déjà présente du manque d'installations sportives pour les scolaires à Libourne. Le Conseil général avouait qu'il serait nécessaire de construire une installation couverte... mais n'a construit qu'un plateau !

Il a fallu une mobilisation permanente des collègues (pétitions, CA, etc..) et du SNEP-FSU (commission tripartite, CDEN...) pour qu'un projet voit enfin le jour.

Nous nous sommes aussi impliqués grandement dans la définition des espaces de travail nécessaires pour l'EPS. A ce titre, **nous avons pu voir lors d'un stage équipement réalisé par le SNEP FSU qu'en tant que professionnels de l'EPS, nous pouvons intervenir à toutes les étapes de la conception à la construction des installations sportives.**

C'est ainsi que nous sommes réellement au cœur de ce projet (inédit au niveau du département) qui verra la mise en place de deux salles qui peu-

« les conditions d'apprentissages vont être nettement améliorées »

L'action « vaut parfois le coup d'être menée ».

vent être séparées ou reliées (une à vocation escalade/ tennis de table et l'autre plus APA avec une surface de tapis de 240m²), la présence d'un mur d'escalade ou encore une réflexion pratique sur l'utilisation des TICE (accès intranet, internet, vidéoprojecteurs).

Evidemment, il aurait fallu que cette salle double voit le jour en même temps que l'ouverture du collège pour une EPS réellement respectée (une génération a déjà fait son cursus sans « voir » cette salle), mais les actions permanentes (et les propositions de constructions, inspirées des référentiels « petites salles » et « SAE » du SNEP FSU) ont permis d'arriver à un projet qui devrait nettement améliorer la situation de l'EPS au collège (mais aussi sur Libourne concernant le nombre d'espaces de travail).

Equipe EPS du clg M.Duras

Sur le lien article de SO sur l'action:

<http://www.sudouest.fr/2012/12/04/le-gymnase-en-projet-un-cadeau-quand-meme-898253-2966.php>

Une rentrée active et revendicative sur le terrain du sport scolaire

Mercredi après-midi.

C'est un temps indispensable pour le sport scolaire. Il permet les rencontres évidemment, mais c'est aussi un temps d'entraînement, de formation. C'est en ce sens que le SNEP-FSU a proposé d'ajouter une précision dans le Plan Académique de Développement du Sport Scolaire « *libérer de cours le mercredi tant dans les EPLE que dans le calendrier scolaire* ». C'était important car habituellement des mercredis étaient « volés » pour des cours (récupération du « pont » de l'ascension notamment) dans notre académie. Depuis le calendrier scolaire national prévoit ce « pont », donc pas de soucis. Mais M. Le Recteur (président du CRUNSS), qui a voté le PADSS (adopté à l'unanimité au CRUNSS du 7/11/2013), remet tous les ans la « question des mercredis » sur la table. C'est pour nous une remise en cause permanente inacceptable.

L'an passé il a annoncé la « prise » de 4 mercredis dans l'académie pour la formation à la réforme collège notamment. Nous sommes intervenus au CRUNSS et avons développé une pétition. M. le Recteur est revenu sur sa décision et annoncé qu'il n'y en aurait que deux. Nous disions « ouf ! » même si c'est déjà trop !

Mais en ce début d'année, voilà que ces mercredis ne seraient pas les mêmes pour tous les établissements (de l'académie, d'un département, d'un district ?), ce qui pourrait empêcher certaines AS de participer à certaines compétitions. Cela ne peut être acceptable car c'est la présence de tous qui enrichit la rencontre. Le SNEP-FSU a envoyé un courrier le 1/09/2016 au recteur à ce sujet (voir site).

Le poids de la profession sera déterminant pour « faire respecter » le mercredi, et à travers lui le sport scolaire en général.

Nous vous appelons à massifier la pétition

Les « 16 euros » de l'Académie

La question de cette « sur-affiliation académique » a été posée par les élus des AS au dernier CRUNSS du 28/4/2016. Au niveau national, Bordeaux est une des seules académies à fonctionner ainsi et que seule l'affiliation à l'UNSS nationale est obligatoire. La Direction Régionale a répondu que ce fonctionnement était « historique » et donc avait été reconduit (la question ne s'étant pas posée avant). La somme perçue représente 7776 euros (16x486 AS) et servait au tirage et l'envoi du bulletin académique « papier » dans les établissements. La première discussion sur ce sujet en CRUNSS a fait dire qu'il était nécessaire de demander aux AS s'il était pertinent de maintenir ces 16 euros (avantage/ inconvénient, etc...). Le CRUNSS a discuté pour lancer une réflexion à la rentrée 2017 (car ne se réunissant plus de l'année !).



La profession va parfois plus vite que les instances : surtout quand celles-ci ne se réunissent pas assez !

Sur cette question, lors des réunions de fin d'année de l'UNSS des Landes et de Dordogne, les collègues présents (sur proposition des élus des AS) se sont positionnés à une très large majorité (voir unanimité) pour ne pas se voir imposer ces 16 euros ! Les résultats ont été transmis à la DRUNSS pour aider au travail de recensement des avis.

Nous voyons ici le besoin d'une réunion régulière (à minima deux fois par an comme le rappelle les statuts) du CRUNSS : si l'instance veut faire évoluer les choses (pratiques sportives, financières, etc...) il est nécessaire qu'elle se réunisse. La Direction Régionale nous a répondu par mail que les « 16 euros » seraient maintenus pour l'année 2016/2017 (car sa suppression non budgétée), et que « *de toute évidence... on se destine vers la fin de l'abonnement dès la rentrée 2017* ».

Le SNEP-FSU estime que le manque de réunion du CRUNSS a entravé un travail sérieux, tout au long de l'année 2015/2016 sur cette question, et le déplore. Le choix de l'équipe académique est de maintenir ces 16 euros pour cette année encore, le SNEP-FSU estime qu'aucune AS ne peut se voir refuser son affiliation à l'UNSS si elle ne paie pas ces 16 euros, et interviendra en ce sens. Elle appelle chaque comité directeur à faire son choix (compte tenu du contexte et de sa situation financière).

« Aucune AS ne doit se voir refuser son affiliation à l'UNSS nationale si elle ne paie pas la sur affiliation académique »

Une fin d'année 2015/2016 revendicative.

Dordogne : sur proposition des élus des AS les collègues se positionnent : sur 87 présents : 83 contre le pré-lèvement, 4 abstentions, 0 Pour

Landes : sur proposition du SNEP-FSU, les collègues se sont positionnés pour (à l'UNANIMITE, plus de 120 collègues) le fait d'avoir le choix et de ne pas se voir imposer ces 16 euros pour recevoir le bulletin papier.

Lot-et-Garonne : Les 8 coordonateurs de districts ont adressé un courrier au Recteur pour demander un « rattrapage » de 1.5 IMP pour le département pour venir à la dotation de 2013/2014. Une pétition a recueilli la signature des 70 collègues présents !

Pétition mercredi : plus de 200 signatures récoltées au bas de la pétition : on continue !

Plan académique et départementaux.

Cette année les plans académique et départementaux doivent être revus. Nous vous appelons à être acteurs des orientations à venir pour le sport scolaire à tous les niveaux.

Le plan national de développement est disponible sur unss.org

Alain DE CARLO, représentant SNEP au CRUNSS

Mutations 2016 : seuls les élus paritaires du Snep auront fait entendre leurs propositions!

Les 9 commissaires paritaires du SNEP-FSU en charge du mouvement intra académique œuvrent avant, pendant, après la FPMA EPS pour:

* **Optimiser au maximum le mouvement**, par des propositions de mutations supplémentaires et/ou des améliorations de rangs de vœux des collègues, **TOUJOURS** dans le respect d'un principe de base= **SANS** dégrader le collègue muté au regard de son barème et de son rang de vœu ;

***Avancer sur la question de la transparence et de la clarté** grâce à la réalisation d'un power point diffusé et expliqué lors du stage mutation... encore affiné depuis: pour une compréhension la plus claire possible du mouvement intra dans l'académie de Bordeaux ;

L'envoi des résultats des mutations avec l'affichage des barres sur chaque vœu ;

La diffusion des barres communes dans chaque département accompagnée

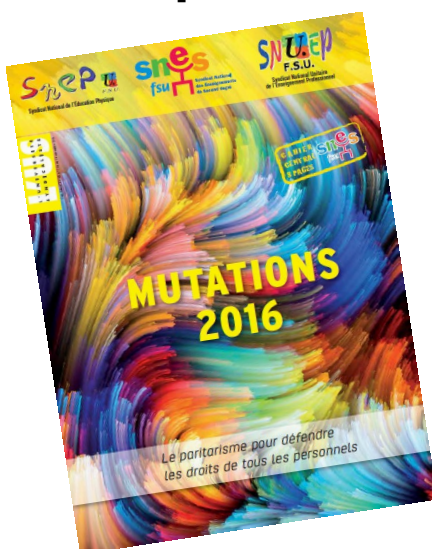
d'un petit texte explicatif, sur le site académique (site internet : www.Snepfsu.net);

Pendant toute la période du mouvement (en amont et en aval de la FPMA), c'est un travail de suivi constant en lien avec les collègues, en lien avec le rectorat que réalisent les commissaires paritaires du

Snep. Cela permet d'opérer des corrections d'erreurs sur les barèmes, d'améliorer des mutations dans un meilleur rang de vœux et d'obtenir aussi des mutations supplémentaires (5 de plus cette année).

Mutations 2016 : seuls les élus paritaires du Snep ont pu s'exprimer puisque aucun autre représentant y compris du Se unsa (les titulaires étant absents) ne disposait d'une voix délibérative (autorisée à faire des propositions).

Par contre ils ont pu siéger comme d'autres à titre d'observateur



Avoir des élus dans les instances est indispensable pour agir dans l'intérêt des collègues, le Snep est en première ligne !

Les commissaires paritaires du SNEP FSU Bordeaux (*Debelleix Hélène, Ghislaine Sténier, Sylvie Ayrault, Christel De Carlo, Christelle Destang, Guy Vaysse, J-Luc Saby, Medhi Lemaître*)

Les observateurs de la FPMA : il est prévu dans l'arrêté de composition, pour des raisons de transparence, que des représentants d'autres organisations syndicales siègent « à titre d'observateurs », sans droit de parole ni de vote. Là-dessus pas de problème, ces personnels sont nommés à ce titre.

Poste de Conseiller Pédagogique Départemental EPS 64

Le poste de CPD EPS a été libéré en septembre 2015.

Une collègue du premier degré a été nommée en « intérim », sans qu'il y ait eu appel à candidature. Le SNEP a dénoncé l'absence d'un recrutement avec appel à candidature. Celui-ci a été lancé en Mars/Avril 2016 dans le corps des professeurs des écoles du 64 et le corps des professeurs d'EPS de l'académie.

C'est un collègue professeur d'EPS de la Gironde qui a été choisi par l'administration, sur dossier et entretien.



Les Pyrénées Atlantiques se dotent à nouveau de deux CPD EPS (le maintien de 2 postes CPD EPS dans les PA est une lutte du SNEP depuis plus de 5 ans !). Un professeur des écoles, déjà en poste de longue date et un prof d'EPS. L'équilibre des postes est évidemment une richesse pour établir un lien entre le premier et le second degré. Le SNEP-FSU se félicite du maintien de ce poste et de la nomination d'un professeur du second degré. Bienvenue à ce nouveau collègue.

*Ghislaine STENIER
Snep-FSU 64*

Voici les améliorations du mouvement réalisés sur proposition du SNEP-FSU		
Mutations supplémentaires	Amélioration de mutation (rang de vœux amélioré)	Erreurs débusquées par le SNEP-FSU (rectifiées par le rectorat)
5	2	2

Le SNEP Bordeaux (enfin!) reçu par l'Inspection Pédagogique Régionale

« Rencontres et discussions régulières entre notre structure syndicale et l'inspection peuvent permettre des améliorations pour l'EPS » (en tout cas selon le SNEP-FSU), c'est la posture adoptée pour un travail dans l'intérêt du métier!

« Nous appelons les équipes EPS à continuer de demander à ce que les stagiaires puissent participer aux stages « hors les murs » »

(APPN notamment)

« Tenir le SNEP informé »

Le SNEP-FSU (Nathalie LACUEY, Christian PIERRAT, Alain DE CARLO) a été reçu par l'Inspection Pédagogique (IP) Régionale (Cécile BELLEUDY qui remplace Alexandre FALCO, Thierry DU VERDIER et Jean-Luc MOURIER) le 6 Juillet 2016 de 10h00 à 13h30.

La dernière audience remonte au 17 Janvier 2014. A cette date, nous rappelions la nécessité de se rencontrer à minima 2 fois par an... il aura fallu attendre plus de 2 ans, plusieurs demandes d'audience, mais c'est chose faite !

Même si nous avons des points de vue différents, nous estimons qu'une rencontre régulière et des discussions entre notre structure syndicale et le corps d'inspection peuvent permettre des améliorations pour l'EPS (les élèves et ses personnels). La discussion et la controverse nous semblent donc une nécessité. C'est la posture avec laquelle nous avons abordé l'audience en proposant au corps d'inspection d'avoir un lien (et des échanges) plus réguliers.

Nous ne pouvons rendre compte dans ce bulletin de tous les échanges et nous vous renvoyons au compte rendu sur le site académique. Voici quelques axes sur lesquels nous sommes intervenus.

Emploi

Nous avons présenté les dégradations des conditions de travail et d'apprentissages des élèves. Effectifs par classe (jusqu'à plus de 35 en lycée !), fin des dotations rectorales pour les options (R 2016) et les sections sportives (R2011). Alors que le SNEP-FSU défend une vision d'un service public sur tout le territoire, avec une carte des options équilibrée proposant aux élèves des approfondissements dans le cadre scolaire, l'inspection pédagogique nous a répondu, que si elle voyait de l'intérêt des options, il fallait que chaque équipe mette en avant la « plus value » éducative pour les maintenir, dans le cadre des enveloppes DHG !

Quand nous connaissons les contraintes des DHG (et la concurrence entre les dispositifs et disciplines), nous savons que le développement du service public ne peut se faire ainsi. Le SNEP-FSU propose de partir des besoins pour faire réussir les élèves (nb élèves par classe, horaire, options, équipements), quand l'IP propose de partir des moyens DHG (qui sont toujours plus contraints).

Nous avons eu une discussion sur les IMP et indemnités lycées et l'IP a décidé, afin de rappeler les droits des collègues, de

faire apparaître les textes de référence dans leur lettre de rentrée. Il ne faudra pas hésiter à utiliser ces documents de l'IP pour revendiquer vos droits.

Stagiaires

Nous avons exposé les demandes d'éclaircissements (sur la formation, son calendrier) dont nous ont fait part les stagiaires. L'IP nous a dit qu'elle était en cours d'élaboration d'un « livret du stagiaire » (et du tuteur). Nous espérons que ce document permettra un éclaircissement du parcours pour les stagiaires.

Par ailleurs, nous avons eu un échange sur 2 décisions de l'IP qui pour nous sont incohérentes et préjudiciables à la formation des stagiaires :

le refus du rectorat pour que les stagiaires participent aux stages APPN de leurs équipes éducatives (alors que cela est très formateur et leur permet parfois de modifier leur posture professionnelle). Il faut savoir que nous avons contacté l'an passé le directeur de l'EPSE, le responsable du MASTER MEEF EPS qui étaient d'accord (comme les chefs d'établissements des stagiaires concernés).

Nous appelons les équipes EPS à continuer de demander à ce que les stagiaires puissent participer aux stages « hors les murs » qui sont formateurs. Tenir le SNEP informé!

Le refus du rectorat d'accorder une demande de cumul d'emploi pour un stagiaire EPS pour une semaine lors des congés de février, pour être animateur de colonie de vacances pour des 15-17 ans au ski (sur une tranche d'âge équivalente au second degré et dans une APSA). Suite à l'intervention directe du SNEP-FSU auprès du rectorat, ce dernier a accordé cette demande de cumul qui ne portait nullement atteinte au fonctionnement du service. Nous avons présenté nos arguments, l'IP les siens. Nous appelons les équipes EPS à continuer de demander au rectorat que les stagiaires puissent participer aux stages APPN (ou autre) et nous tenir informés des démarches. Nous souhaitons que cela évolue dans l'intérêt des stagiaires et de l'EPS. Nous continuons à dire que les demandes de cumuls sont importantes pour des raisons de responsabilités et de sens.

Tenir informé le SNEP-FSU en cas de réponse arbitraire.

Equipements

Nous avons fait part du travail du SNEP-FSU Bordeaux, de la rencontre avec la Région ALPC et rappelé la nécessité à ce

que les équipes EPS soient consultées sur les projets de construction, rénovation, etc... Car en effet, ce n'est pas toujours le cas, et parfois l'administration ne souhaite pas que les professeurs d'EPS soient concertés.

Sport scolaire

Outre des difficultés de fonctionnement du CRUNSS que nous avons exposées, nous sommes revenus sur le problème des interventions du SNEP-FSU, en tant que membre de droit des CDUNSS, lors des réunions de rentrée de l'UNSS. L'IP a dit que la « consigne » de refuser ces interventions venait bien d'elle car certaines interventions du SNEP FSU ne lui convenait pas pour plusieurs raisons (éloignées du sport scolaire, mettant en cause l'inspection, etc...).

Nous avons rappelé que le SNEP FSU intervenait sur la question du sport scolaire, mais aussi que nombre de sujets sont en lien EPS/ sport scolaire (emploi = forfait, équipements, etc..), que l'intervention n'a pas spécialement « à plaire » à l'inspection, qu'émettre des idées différentes ne doit pas entraîner de censure, mais du débat. De plus, l'inspection pédagogique n'intervenait pas UNIQUEMENT sur le sport scolaire (stage FPC, situations complexes...).

L'inspection a dit qu'elle pourrait revoir sa position, nous verrons à cette rentrée.

Nous avons aussi rappelé que le mercredi après-midi devait être le temps privilégié du sport scolaire. Le Recteur avait prévu de prendre 4 mercredis pour la formation à la réforme en 2016/2017, et nous sommes les seuls à être intervenus en CRUNSS (l'inspection ne disant rien). Suite à nos actions, le recteur ne prévoit de prendre que 2 mercredis, pour nous c'est encore trop et nous informons de la pétition lancée.

L'IP répond que le mercredi est la seule plage possible pour réunir les professeurs d'école et du second degré sans gêner la continuité du service public. Sauf que justement, la continuité du service public du sport scolaire est mise à mal, mais que cela ne semble pas poser soucis au corps d'inspection.

Programmes/ DNB

Le SNEP-FSU a fait part de ses analyses et de la gravité de la situation (programmes vides, plus d'épreuve EPS au DNB) pour la place de l'EPS au sein de l'école, mais aussi du hold-up démocratique quand tout le travail du CSP (et les consultations faites non prises en compte) a été réécrit en un été.

Face à cela l'IP nous a dit que les pro-

grammes avaient été construits dans la consultation depuis le départ, et qu'ils étaient en lien avec le socle commun.

Une étude précise des textes et des faits (évolution des travaux du CSP), montre que cette vision est ahurissante et erronée. Nous avons proposé, si elle le souhaitait, à l'inspection de prendre un temps particulier pour décortiquer le socle et la place de l'EPS affaibli dans les programmes de l'EPS par rapport au socle (mais aussi par rapport aux projets de programmes du CSP qui ont été réécrit).

Nous avons remis les programmes alternatifs à l'IPR pour information et leur avons dit que nous continuerons à porter une alternative pour une EPS reconnue.

Formation

Nous avons fait part de nos critiques et analyses sur les formations/ formatages (nous avons remis le texte du bulletin n° 241 qui analyse les formations programmes). Si, nous avons des critiques très sévères sur ces formations (formations plus idéologiques que pédagogiques, non centrées sur la réussite des élèves, etc...), cela nous a tout de même permis de voir que l'administration était en capacité de former tous ses personnels sur l'académie la même année. C'est ainsi que le développement d'une FPC centrée sur le métier est possible, mais aussi ce que nous demandons depuis longtemps : une remise à niveau régulière concernant les gestes de premiers secours. L'IP répond qu'elle note la demande (et nous lui disons que c'est EXACTEMENT la même réponse que celle du compte rendu de l'audience de 2014). Pour nous les questions de sécurité et de responsabilité n'attendent pas et nous espérons que nous pourrions arriver à une formation régulière (nous proposons tous les 5 ans) de tous les profs d'EPS (à minima) sur ces questions.

Suite à nos demandes répétées (courriers, CAPA, etc..), et à celle des collègues, l'IP nous a dit qu'elle travaillait pour ouvrir une formation à l'agrégation interne (nous sommes une des académies qui ne propose aucune formation !). Un collègue sera chargée de la mettre en place sur l'année scolaire, elle devrait ouvrir pour la rentrée 2017, l'IP espère qu'il sera possible de mettre en place dès cette année une formation pour les oraux. Nous appelons les collègues qui ont des réflexions sur ce sujet, ou des demandes, à prendre contact avec l'IPR.

Pour le Snep-Fsu:

Nathalie Lacuey, Christian Pierrat, Alain De Carlo

PAF 2016/2017

(le corps d'inspection nous a présenté les formations prévues)

Pour les collèges : 2 journées sont prévues pour l'accompagnement de la réforme au niveau disciplinaire entre Janvier et mars. Il y aura des formations pour le cycle 3 qui concernent aussi l'EPS. *Il ne semble donc pas qu'il y ait d'autres formations, la « réforme » prenant tous les moyens du disciplinaire.*

Pour les lycées : 1.5 jours par département (uniquement !)

Collèges et Lycée : formation Handicap (1 journée Nord et 1 journée Sud de l'académie)

Formation 2 CASH ouverte, **formation CAFPA** (pour un diplôme de formateur) au PAF.

Les journées scientifiques de l'EPS apparaîtront au PAF pour permettre à un maximum de collègue d'y participer (porté par les STAPS et l'ESPE).

La formation CAPEPS Interne et réservé est reconduite.

Une formation de formateur (public désigné) est sur le PAF

Nous vous appelons à prendre connaissance et anticiper vos inscriptions au PAF :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia>

Mise en place de la « Nouvelle Aquitaine » : des enjeux importants pour l'EPS, le sport scolaire en Lycées et LP, et le sport !

Le SNEP-FSU Bordeaux – Limoges – Poitiers agit et revendique!



C. Mauvillain, L. Grès, A. De Carlo, devant l'Hotel de Région avant l'audience du 29/3/2016



Dernière minute: Le SNEP-FSU se félicite ! En reprenant contact, nous avons appris que les lycéen.nes qui nous ont interpellé début Juillet pourront suivre des études en STAPS (à Bordeaux ou Lyon).



Le 29 Mars 2016, suite à des demandes d'audience, le SNEP FSU (Lucille Grès, s3 de Limoges ; Christophe Mauvillain, s3 de Poitiers et Alain De Carlo, s3 de Bordeaux) étaient reçu à la Région « Nouvelle Aquitaine » par M. Nembrini (Vice Président en charge de l'éducation) et M. CAGON (directeur de l'Education).

Nous avons porté nos revendications et questionnements concernant les lycées et LP : équipements sportifs, budgets (transports, matériel, etc..) et sport scolaire, mais aussi concernant l'avenir des CREPS qui appartiennent maintenant à la Région.

Le SNEP-FSU est particulièrement vigilant et force de proposition pour le service

public de l'EPS, du sport scolaire et du sport lors de la réforme territoriale en cours. Tout en dénonçant une réforme territoriale qui ne va pas dans le bon sens, il est dans l'intérêt des élèves, comme des personnels de porter les revendications pour une éducation de qualité partout.

Par ailleurs, la mise en place d'une enquête sur les équipements par la nouvelle Région est un point d'appui intéressant que nous utiliserons dès son bilan.

Vous retrouverez le bilan de l'audience et le communiqué de presse que nous avons fait sur l'enquête sur notre site académique.

Alain DE CARLO

STAPS vs parcours avenir : peut-on réellement construire une orientation à pile ou face?

Alors que la rentrée 2016 verra la mise en place du « parcours avenir » qui se veut le « parcours » permettant de travailler l'avenir de chaque jeune pour son orientation, la méthode de sélection en STAPS à Bordeaux pourrait prêter à sourire.... si cela ne concernait pas concrètement les projets d'études et de vie de jeunes en formation !

Comme les années passées, le SNEP Académique a été sollicité par des parents d'élèves de lycéen.nes qui se sont vus refuser l'entrée en STAPS. Ces parents d'élèves motivés ne peuvent comprendre cette méthode de sélection, notamment quand celle-ci se répète (certains lycéen.nes se sont vu refuser l'entrée en STAPS 2 années de suite) !

Cette année, et compte tenu d'un problème récurrent, l'ANESTAPS et l'UNEF ont mis en place des plateformes d'aide pour les inscriptions en STAPS, nous avons mis en relation les parents vers ces dernières. Par ailleurs, c'est aussi au mois de Juin 2016 que le tribunal administratif de Bordeaux a rendu son jugement concernant le recours d'un lycéen qui a été refusé au tirage au sort l'an passé. Ne trouvant aucune base légale dans le code de l'éducation concernant le « tirage au sort », même quand des capacités d'accueils sont notifiées, il conclue en :

- annulant la décision du recteur du

27/8/2015 (le refus d'inscription)

- demandant à l'état le versement de 1200 euros au plaignant

Depuis plusieurs années, le SNEP-FSU alerte sur les conditions d'enseignement en STAPS et sur le mode de sélection. Car si nous dénonçons le tirage au sort, nous demandons aussi que des conditions d'apprentissages soient assurées pour les étudiants, et pour cela il faut des moyens (recrutements en personnels et installations sportives notamment).

C'est en ce sens que le SNEP-FSU et le SNESup ont fait un communiqué de presse national.

Le SNEP-FSU Bordeaux a lui adressé un courrier à M. Le Recteur et au Directeur du STAPS pour demander :

une programmation pluriannuelle d'investissement dans

les infrastructures sportives et universitaires pour augmenter les capacités d'accueil en STAPS.

la mise en place de mesures exceptionnelles assorties de créations de postes fléchés vers la filière STAPS pour que la rentrée scolaire prochaine soit plus sereine la fin de toute procédure de tirage au sort et l'accès de droit pour chaque bachelier.e aux filières de STAPS.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de notre courrier et les communiqués de presse sur notre site académique.

Alain DE CARLO

s3-bordeaux@snepsfu.net



Vie syndicale

La solidarité collective fédérée par le SNEP

Qui est suffisamment méritant et solide pour porter le métier de professeur d'EPS à lui tout seul ?

Cela semble difficilement envisageable, d'être aux commandes de sa carrière, sans s'appuyer sur l'évolution d'un métier porté par une corporation. Un métier toujours en mutation, inspiré par nos prédécesseurs, remis en cause, changeant... Des programmes réformés par l'actualité ; un métier tout simplement encadré par des statuts une base commune pour tous et un socle de soutien pour l'action des élu(e)s paritaires du Snep.

L'histoire de l'EPS à l'école et de son intégration à l'éducation nationale est le fruit de la solidarité collective fédérée par le Snep, de l'engagement proprement financier des collègues par l'adhésion au Snep; un soutien indispensable à l'activité des militants. Rien qui ne soit sans engagement collectif, pour une EPS intégrante à l'intérieur de laquelle chacun(e) trouve la place de faire le métier qu'il aime : « Mieux vivre son métier ! », c'est savoir qu'un professeur d'EPS est peu de chose par lui seul... Le Snep est là pour rappeler sans cesse l'incontournable besoin de construire une force collective propre à la totalité d'un chacun(e) adhérent(e).



Pour ne pas perdre le fil vital de notre profession :

Adhérons au Snep Fsu!

Jean-Luc Saby

Jean-luc.saby@ac-bordeaux.fr

535

C'est le nombre d'adhérent.es au SNEP Bordeaux en 2015/2016.

Soit **31.7%** de la profession.

Le SNEP Aquitaine progresse, n'hésitez pas à lui redonner de l'élan à cette rentrée!



Appel à candidatures pour le SNEP-FSU saison 2017/2020!

Dans le cadre de la préparation du prochain congrès académique de février 2017 et du renouvellement de toutes les instances du syndicat (tant au niveau national, académique que départemental) tout(e) candidat(e) « doit être à jour de sa cotisation de l'année scolaire précédente s'il (elle) était alors syndicable et de l'année scolaire en cours le jour du dépôt des candidatures » (article 7 du règlement intérieur du SNEP).

Tous les collègues qui souhaitent participer à la vie du SNEP (départemental et/ou académique) sont appelés à prendre contact avec leur secrétaire départemental et/ou le secrétaire académique. Pour faire avancer l'EPS, la participation et les idées de chacun.es sont indispensables.

Les collègues, ou représentant.es de courant de pensée, qui veulent présenter une liste au niveau académique ou départemental (minimum 5 noms au niveau académique, minimum un nom au niveau départemental), doivent en faire état auprès du bureau sortant. La limite de dépôt des listes est le **4 Novembre 2016** au SNEP Bordeaux.

Pour constitution d'une liste au bureau académique, est ouverte la possibilité de rédiger un appel aux adhérent-es qui sera publié dans le bulletin académique de Novembre.

Celui-ci devra être parvenu dactylographié (2 000 caractères maximum, espaces non compris) et dûment signé, (par mail à s3-bordeaux@snepfsu.net au plus tard le 7 Octobre à midi, en vue de publication dans le bulletin académique. Il conviendra de mentionner les coordonnées du ou des collègues à contacter.



AGENDA

Août:

29 août : Conseil académique à Bordeaux
30 Août : Accueil des stagiaires

Septembre :

2/9 : secrétariat académique
8 Septembre : Grève éducation
16/09 : secrétariat académique
22 et 23/09 : Présence au Conseil délibératif national élargi à Chate-nay Malabry

Octobre :

7/10 : Conseil académique à Bordeaux
14/10 : travail académique installations / sport scolaire/ emploi

Dates à retenir :

Novembre : 17 et 18 colloque national « EPS et réussite de tous »

Décembre :

congrès départementaux

Février:

2 et 3 Février 2017: Congrès Académique à Mauléon (64)

SNEP AQUITAINE

ORGANIGRAMME ACADEMIQUE 2016/2017

Secrétariat académique

Secrétaire : Alain DE CARLO Tél : 06.84.01.61.11 Mail : s3-bordeaux@snepfsu.net

Santé, CHSCT

Jean-Luc SABY
06 87 34 22 54
jean-luc.saby@ac-bordeaux.fr

Équipements

Christian PIERRAT
06 28 30 59 15
christianpierrat@sfr.fr

Corpo

Hélène DEBELLEIX
06 81 63 40 70
helene.debelleix@wanadoo.fr

Non Titulaires

Lionel HUBIN
06 20 27 27 73
lionel.hubin@wanadoo.fr

Stagiaires

Magalie GAILLOT
06 88 08 51 56
magaliegaillet@hotmail.com

Bulletin

Jean-Luc SABY
06 87 34 22 54
jsaby47@gmail.com

Sport Scolaire

Alain DE CARLO
06 84 01 61 11
s3-bordeaux@snepfsu.net

Trésorière

Sylvie AURIAULT
05 53 53 95 96
sylvie.auriault@neuf.fr

Péda

Annie BOURREL
annie.bourrel@yahoo.fr
Alain DE CARLO



Le coin des départements



Secrétaire 33:

Nathalie LACUEY
06 83 16 20 48
s2-33@snepfsu.net

Co-Secrétaires 40:

Christel De Carlo, Rémi De Carlo, Monique Golawzeski, Brigitte Subrenat
s2-40@snepfsu.net

Secrétaire 64:

Christelle DESTANG
06 86 25 43 78
s2-64@snepfsu.net

Co-secrétaires 24:

Karine RIVALLAND
06 47 98 01 85
Nathalie COTTRET
06 99 06 60 03
s2-24@snepfsu.net

Secrétaire 47:

Bruno CATHALA
06 21 29 35 05
S2-47@snepfsu.net

Les trésoriers départementaux (envoi de cotisations):

24: Sylvie AURIAULT, 48 rue Roger Barnalier, 24000 PERIGUEUX
33: Guy VAYSSE, 4 rue Guizot, 33600 PESSAC
40: Rémi DE CARLO, 15 B rue Jean Mermoz, 40130 CAPBRETON
47: Didier MICHAUX, 8 parc de Bory, 47550 BOE
64: Laurent RETIF, 2 rue du Baron de Longueil, 64140 BILLERE

Le SNEP Aquitaine c'est au 138 rue de Pessac à BORDEAUX Tél : 05.57.81.62.46

Les permanences sont assurées tous les vendredis

Un site académique incontournable

<http://www.snepfsu-bordeaux.net>

INFOS ET AGENDA DU 33

Piscines: réponse du président du conseil départemental de la Gironde

Le SNEP a interpellé, au mois de juin, M. GLEYSE, président du conseil départemental de la Gironde, suite à l'entretien du 12/04/2016 et à des déclarations contradictoires sur le financement des piscines du département. M. GLEYSE nous a répondu le 20 juillet 2016: « ...J'ai effectivement demandé à mes services d'effectuer un diagnostic des équipements aquatiques du département pour envisager une modification de l'intervention du département en la matière. Le diagnostic des équipements nautiques du département m'a été présenté récemment et nous travaillons actuellement à un plan départemental qui nous permettrait d'intervenir pour des projets d'équipements aquatiques sur des secteurs déficitaires. Cela pourra se traduire dans le cadre des pactes territoriaux que le département contractualisera avec chaque territoire girondin. Ce dispositif devra être soumis au vote de l'assemblée départementale très certainement d'ici la fin de l'année. »

Le SNEP suivra de près les décisions de l'assemblée et vous en tiendra informé.

STAGE AGIR 33

Agir, ne pas laisser faire, un séjour à organiser, une AS en difficulté, des problèmes d'installations, une DGH insuffisante... Vous vous posez des questions, le stage agir organisé par le SNEP, vous donnera toutes les clés pour vous rendre acteur dans votre établissement. Ce stage est prévu pour le **jeudi 10 novembre 2016**. Le lieu du stage n'est pas encore déterminé. Les autorisations seront disponibles sur le site.

<http://www.snepfu-bordeaux.net>

Installations sportives des dates a retenir

-Fin septembre le SNEP 33 rencontrera le conseil départemental pour dresser un bilan des installations sportives de la Gironde.

-Fin décembre: seconde rencontre avec la CALI (communauté d'agglomération du libournais) sur la construction du nouveau stade nautique à Libourne.

-Fin décembre: rencontre avec le conseil régional sur les installations sportives des lycées de la nouvelle Aquitaine et bilan de l'enquête lycée lancée en 2015/2016.

- Mise en place d'un stage syndical équipements et sécurité le 14 février 2017. Une demande d'autorisation d'absence est nécessaire et qui doit être déposée avant le 14 janvier 2017 auprès du chef d'établissement. Le lieu du stage reste à définir. Toutes ces informations seront disponibles sur le site du SNEP Bordeaux prochainement.

222

C'est le nombre d'adhérent.es au SNEP Gironde en cette fin Juin 2016. C'est le nombre final de l'an passé. Une réussite quand on sait que la progression est constante depuis 2010 (final à 188). Nous enregistrons aussi cette année une hausse des « nouveaux adhérent.es » (38) ce qui est encourageant pour l'avenir de notre outil syndical.

La campagne d'adhésion 2016/2017 est prête, préparons-là collectivement.

ASSEMBLEE GENERALE DU SNEP 33

VENDREDI 9 DECEMBRE 2016

En cette année de congrès, chaque département organise son assemblée générale, qui a pour fonction d'établir le bilan du mandat 2014/2017, de préparer les mandats 2017/2020 et d'élire les membres du bureau départemental Gironde. Peuvent participer à cette assemblée tous les collègues syndiqué(e)s au SNEP.

Un appel à candidature est lancé auprès de tous les collègues désireux de participer à la vie du SNEP et a faire vivre l'outil syndical au bénéfice des élèves et de la profession.

Le secrétariat départemental de Gironde.